

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

**Arrêté du 16 avril 2010 modifiant l'arrêté du 7 juillet 2008  
portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales**

NOR : SASH1030277A

La ministre de la santé et des sports,  
Vu le code de la santé publique, notamment l'article D. 4381-3 ;  
Vu le décret n° 2007-974 du 15 mai 2007 relatif au Haut Conseil des professions paramédicales ;  
Vu l'arrêté du 7 juillet 2008 modifié portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 7 juillet 2008 est modifié comme suit :

I. – Au titre des représentants des organisations syndicales  
représentatives des fonctionnaires hospitaliers

Supprimer :

Pascal MARTIN, Union nationale des syndicats autonomes santé et sociaux (titulaire).

Ajouter :

Alfred WAGNER, Union nationale des syndicats autonomes santé et sociaux (titulaire).

II. – Au titre des représentants des professions ou groupes de professions

Supprimer :

Josette CRISTIN-KIEKEN, Comité d'entente des écoles d'infirmiers anesthésistes diplômés d'État (suppléant).

Ajouter :

Catherine DAGORET, Comité d'entente des écoles d'infirmiers anesthésistes diplômés d'État (suppléant).

#### Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 16 avril 2010.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement simultané de la directrice  
de l'hospitalisation et de l'organisation des soins,  
du chef de service et de la sous-directrice :  
*Le chef du bureau de l'exercice, de la déontologie  
et des formations continues,*

G. BOUDET